



REVUE DE PRESSE

24 novembre 2024

Mort d'Iris et Warren à trottinette: ce que révèle le tant attendu rapport d'expertise

Plus de deux ans après l'accident du quai Joffre (Lyon 2e) qui a coûté la vie aux deux adolescents à trottinette, l'expert a rendu son rapport et Le Progrès a pu en prendre connaissance. Il conclut que si l'ambulance était bien en urgence Samu, sa vitesse était excessive. Elle n'a pu éviter la trottinette qui avait « une conduite dangereuse ».

Ce n'est pas franchement une surprise mais cette information, les parents d'Iris et Warren, tués à trottinette le 22 août 2022 quai Joffre (Lyon 2e), en attendaient depuis des mois la confirmation. Le chauffeur qui conduisait l'ambulance ayant percuté les deux adolescents roulait vite. Cela, on le savait dès le jour du drame. Des témoins de l'accident l'avaient indiqué aux enquêteurs. De plus, le véhicule en cause portait les impacts d'un choc violent.

La juge d'instruction avait missionné un expert en accidentologie pour déterminer avec précision la vitesse et les causes de la collision. Le rapport qui a tardé à être rendu pour « des raisons structurelles à la justice », nous a-t-on expliqué, est tombé le 7 octobre, soit



Le jour de l'accident, un lundi en fin d'après-midi, quai Maréchal-Joffre (Lyon 2e). À deux sur la trottinette électrique, les victimes circulaient sur une voie réservée aux bus et aux deux-roues lorsqu'elles ont été percutées par une ambulance privée. Photo d'archives Joël Philippon

plus de deux ans après les faits. Le Progrès a pu en prendre connaissance.

Une vitesse estimée à 70km/h

Première information : la vitesse au moment de l'impact est estimée à 70 km/h. L'expert a reconstitué, grâce aux images de vidéosurveillance fournies par la police, le parcours de l'ambulance. Il montre que le chauffeur « n'avait pas une conduite préservant la sécurité des

autres usagers ». En haut du quai Tilsitt, le véhicule fait une embardée pour éviter une voiture puis s'engage à près de 77 km/h.

Quai Joffre, la « visibilité est bonne ». L'ambulance n'a pas dévié de sa trajectoire avant le choc. Que s'est-il alors passé ? Le chauffeur a-t-il vu la trottinette ? Il a déclaré en audition qu'il « avait pris conscience qu'il avait percuté les deux adolescents quand son pare-brise s'est pété » et qu'il s'était alors

« arrêté en pilant ». Mais son véhicule s'est immobilisé au bout de 47 mètres.

La trottinette slalomait

Deuxième information de ce rapport : l'expert a observé une « conduite dangereuse de la trottinette » slalomant entre le trottoir, la voie de bus, la voie des voitures puis à nouveau la voie de bus « sans regarder derrière », et franchissant « un carrefour au feu rouge ». À un moment, les images montrent Iris,

à l'avant, tournant la tête vers son petit copain qui tient le guidon ; l'engin fait alors un « écart à gauche ».

Enfin, l'expert confirme que l'ambulance privée avait été réquisitionnée par le SAMU pour aller chercher un patient à la clinique Champvert en intoxication médicamenteuse. À 18 heures, le 22 août, elle « était bien en urgence SAMU », et considérée donc comme prioritaire.

Néanmoins, et c'est la conclusion du rapport, l'accident est dû en premier lieu à une « vitesse excessive » de l'ambulance, et en second lieu, à la « conduite dangereuse de la trottinette ». Avec la prolifération de ces engins, « souvent peu visibles », l'expert estime que les automobilistes doivent redoubler de vigilance, une allure excessive réduisant le temps de réaction.

Selon nos informations, les avocats de chaque partie ont exprimé des réserves après avoir eu connaissance de ces conclusions. Ils n'ont pas répondu aux sollicitations du Progrès.

L'enquête se poursuit sous l'égide d'une juge d'instruction. Elle devrait s'achever début 2025. L'ambulancier est toujours placé sous contrôle judiciaire.

● Annie Demontfaucon

Lyon 2°

Place Bellecour : la grille qui protège la statue ne sera pas éternelle

Le grillage qui a pris place depuis juin de manière provisoire autour de la statue de Louis XIV, cible des tagueurs, est toujours en place. Faut-il continuer à la protéger ? Ou pas ? Installer un système de barrière ou un petit jardin ? L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur ce problème. Réponse sera donnée par la Métropole d'ici la fin de l'année.

Bon, comme le constate un passant, ces barrières métalliques ne sont pas du plus bel effet. Offrant un contraste pour le moins saisissant à deux pas du chef-d'œuvre de Lemot. Et décevant pas mal de touristes venus place Bellecour pour graver ce moment dans les mémoires de leur téléphone portable.

Installées normalement de façon provisoire en juin dernier, tout autour de la statue la plus célèbre de Lyon, ces grilles sont depuis restées sur place. En attendant mieux ? En attendant une solution pérenne ? Ou pas ?

Des tags quelques jours après l'inauguration

Il s'agissait alors de protéger tant bien que mal la statue de Louis XIV et son socle d'éventuelles incivilités. Et plus exactement des tags et autres graffitis apparus quelques jours à peine après son inauguration. Des inscriptions difficiles à effacer, surtout quand elles imprègnent la pierre ou ici le marbre de Carrare.

À un point tel que la question d'un barrière ou tout autre système de protection pérenne s'est posée. Ce point a été évoqué bien en amont au cours de la réhabilitation, mais l'option avait été écartée, la maîtrise



Le grillage installé en juin dernier est toujours là. Des travaux ont été engagés sur les dalles situées au pied de la statue.

Photo Aline Duret

d'ouvrage privilégiant une reconstitution à l'identique.

Des travaux sont engagés au pied de la statue

Et maintenant ? On s'affaire encore autour de l'emblématique statue et de son socle qui a retrouvé un blanc éclatant. Des travaux sont engagés sur les dalles situées au pied de la statue, indiquent les services de la Métropole, certaines étaient en mauvais état, elles ont dû être réparées. Tout sera fin prêt pour accueillir la boule à neige qui doit revenir autour du che-

val de Louis XIV, dans le cadre de la Fête des Lumières. Comme en 2007.

Une réflexion conjointe entre la Ville de Lyon et la Métropole est par ailleurs en cours, en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par l'agence RL & A Architectes qui travaille en ce moment sur ce problème. Du côté de la Métropole de Lyon, propriétaire de l'œuvre, on déclarait par la voix du président Bruno Bernard « ne rien s'interdire ». La solution ou toute autre intervention ou d'absence d'intervention devait

être connue d'ici la fin de l'année 2024.

« Il est urgent de trouver une autre solution »

Protection ou détagage ? La Métropole dit consacrer un budget de 200 000 euros pour ôter les inscriptions sur les monuments ou sur les quais. On a bien vu que les coups de rouleau de peinture sur le socle de la sculpture de Lemot aujourd'hui disparus sont mal passés du côté des habitants.

« Il est urgent de trouver une

autre solution », indique de son côté le maire du 2^e arrondissement, Pierre Oliver (LR), pour qui le grillage actuel « n'est pas à la hauteur des travaux de rénovation qui ont été engagés ». L'élu évoque alors deux pistes. Soit « la Ville s'engage à enlever les tags en moins de 24 heures », soit « on n'est pas capable de détaguer rapidement, alors il faut offrir une solution esthétique qui nous permette de protéger la statue ». Mais on voit bien « ce qui marche », dit-il, c'est « le détagage immédiat ».

● Aline Duret

Bruno Bernard pas très chaud pour végétaliser la place Bellecour

Alors que le débat n'est pas près de s'éteindre sur un futur réaménagement de la place Bellecour, le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, vient de livrer le fond de sa pensée. L'adapter aux fortes chaleurs, oui. Mais de là à envisager une végétalisation pour « ce lieu de vie et d'animation pour notre Métropole », c'est un pas qu'il ne semble pas vouloir franchir.

Végétaliser la place Bellecour ? Le sujet est loin d'être clos. Ce qui a mis le feu aux poudres ? La présentation du projet, ou plus exactement de l'œuvre d'art temporaire *Tissage urbain* porté par l'exécutif écologiste de la Ville de Lyon, dans le cadre du budget participatif. Qui n'envisage aucun arbre, sur ce grand espace très minéral. Mais de l'ombre et de la fraîcheur.

Le sujet est extrêmement commenté depuis, et on ne compte plus les réactions qui s'enchaînent. Du côté de Renaissance Rhône, on parle de « gabegie financière ».

« Certains rêvent d'un grand carré de verdure »

Et alors que le maire (LR) du 2^e arrondissement, Pierre Oliver, organise une réunion publique ce lundi 25 novembre sur cette délicate question, « où tous les Lyonnais sont invités à venir exprimer leur point de vue », c'est le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard qui vient de sortir du silence.

Et contre toute attente, son discours ne se calque pas précisément sur celui du maire de Lyon Grégory Doucet qui évoquait, dès 2022, l'idée d'une végétalisation. « Alors oui, certains rêvent d'un grand carré de verdure », indique le président sur le ré-



« C'est une place qui joue un rôle clé sur notre Presqu'île et dans notre centre-ville », estime Bruno Bernard.

Photo Nicolas Liponne

seau X, « mais les contraintes patrimoniales sont connues, cela ne sera jamais un parc urbain ».

L'élu, qui semble privilégier des scénarii moins imposants telle l'œuvre d'art pro-

posée par la Ville, argumente : « C'est une place qui joue un rôle clé sur notre Presqu'île et dans notre centre-ville », avec les concerts et autres événements qui s'y déroulent. « Des cho-

ses qui seraient bien moins simples à réaliser sur une vaste étendue d'herbe », ajoute-t-il, voyant la place comme « une grande esplanade urbaine ».

« Le fermer serait une erreur »

Au moment où plusieurs élus demandent un débat « avec tous les acteurs concernés » et une réflexion sur les contraintes techniques ou historiques c'est selon, liées à une future plantation, Bruno Bernard parle aussi du parking qui se trouve juste en dessous. Et tranche dans le vif. « La fermeture serait une erreur. On ne peut pas réhabiliter notre Presqu'île et la rendre plus piétonne tout en supprimant dans le même temps le stationnement en sous-sol » ajoute celui qui « n'a pas l'intention de fermer ce lieu ».

● A.Du.

Place Bellecour : la grande roue bientôt prête à accueillir les Lyonnais

Le montage de la grande roue a commencé par grand vent ce lundi 25 novembre, et sa gestion revient aux créateurs originaux de l'attraction en 1999.

Lundi 25 novembre, il fait déjà grand vent et assez froid pour devoir mettre quelques couches sous les vestes de chantier. Sur la place Bellecour (Lyon 2^e), on se rend compte qu'un grand montage est en préparation : la grande roue de Lyon arrive et sera bientôt prête à recevoir les Lyonnais. Les grues, les monteuses, les mécaniciens et autres engins de chantier sont en mouvement, et des structures prennent déjà forme après seulement quelques heures de travail. On entend déjà fort les instructions des chefs de chantier et de Sébastien Fella, le di-

rigeant de l'entreprise qui gère la fameuse grande roue qui représente Lyon et sa période hivernale depuis plus de 25 ans. La société Fella Attraction avait d'ailleurs l'emplacement historique, sauf sur ces trois dernières années.

« En 1999, on avait monté une grande roue place Antonin Poncet »
« La Ville nous a redonné l'emplacement cette année », explique Sébastien. « On est les créateurs de la grande roue ! Pour le passage à l'an 2000, en 1999, on avait monté une grande roue place Antonin Poncet, juste en face. À l'époque, en 2005, mon papa est venu s'installer sur la place Bellecour avec une roue de 50 mètres. »
● De notre correspondant
Cyril Lestage
i world-manage-fella.com.



Début du montage de la grande roue sur la place Bellecour le 25 novembre au matin.
Photo Cyril Lestage

Procès en appel pour le jet de soupe sur un tableau de Monet : amende requise

Ce mardi, s'est déroulé à Lyon, le procès en appel des deux étudiantes qui avaient aspergé de soupe un tableau de Monet au musée des Beaux-Arts en février. Elles avaient été relaxées par le tribunal correctionnel de Lyon en première instance.

« Tous les moyens légaux ont été essayés pour ralentir le dérèglement climatique » : comme elles l'avaient fait en mai devant le tribunal correctionnel de Lyon où elles avaient été convoquées pour dégradation d'un bien culturel, Sophie, 24 ans, et Ilona, 21 ans, ont justifié ce mardi auprès des magistrats de la cour d'appel de Lyon leur action du 10 février. Elles avaient aspergé de soupe le tableau *Le Printemps* de Claude Monet, au musée des Beaux-Arts de Lyon. Dans une vidéo, elles avaient revendiqué cet acte mettant en

avant une campagne de « résistance civile » de Riposte alimentaire pour exiger la mise en place d'une Sécurité sociale alimentaire. « Cette action, je ne l'ai pas faite par plaisir », a répété Sophie, qui veut « alerter sur la crise climatique en cours qui va bouleverser toutes nos vies et en détruire beaucoup trop. » Les jeunes femmes estiment que les marches pour le climat, pétitions, votes... ne suffisent plus.

En première instance, le tribunal correctionnel avait estimé « que les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas établis » et avait relaxé les deux étudiantes. Le parquet avait fait appel. Ce mardi, deux témoins étaient cités, le premier, un chercheur au CNRS, qui a exposé l'état de la connaissance scientifique sur le dérèglement climatique. « Rien de renversant que nous ne saurions pas déjà », a asséné la cour, avant

d'échanger avec le second, Vincent Romagny, professeur d'enseignement artistique en esthétique, aux Beaux-Arts de Lyon, où Sophie est scolarisée. « C'est source d'énormément d'anxiété auprès des étudiants. C'est le thème de l'éco-anxiété que je vois dans leurs œuvres », a-t-il mis en avant.

Un devis de réparation de 2 000 euros

« Il n'y a pas de dégradation du tableau, c'est l'enquête pénale qui le dit », a argumenté Me Laure Grotier, avocate des deux étudiantes, aux côtés de Me Adeline Dubost. Elles ont une nouvelle fois plaidé « l'état de nécessité et la liberté d'expression ». « Les dégradations sont présentes, la question est de savoir si elles sont légères ou graves », a affirmé l'avocat général. Il a cité notamment le cadre du XIX^e siècle et sa dorure endommagés. Le devis faisait état



Les deux militantes du collectif Riposte alimentaire, jugées en première instance en mai dernier, ici avec leur avocate Me Dubost et Me Grotier. Photo d'archives Joel Philippon

d'une note de quelque 2 200 euros. Il a requis une amende de 2 000 euros pour les jeunes femmes pour la dégradation, ainsi que 200 euros d'amende, éventuellement avec sursis, parce qu'elles avaient refusé de se soumettre au prélèvement ADN en garde à vue. La cour d'appel rendra sa décision le 14 janvier.

Riposte alimentaire, mouvement qui a arrêté ses actions en octobre, dénonce par la voix de ses porte-parole un « harcèlement du parquet ». « On fait quelque chose qui est légitime et de l'ordre de la liberté d'expression », insistait Charlotte, membre de ce collectif, après l'audience.

● A.-L. Wynar

Campement de fortune place Carnot : l'évacuation des familles va avoir lieu

Le tribunal a statué le 28 octobre pour autoriser l'évacuation. La Métropole, propriétaire du terrain, reste en attente de la notification de cette décision de justice. L'expulsion devrait ensuite être faite en lien avec les services de la Préfecture et le CCAS de la mairie de Lyon.

J amais il n'y a eu autant de gens qui dorment dehors à Lyon faute d'hébergement. À l'échelle de la ville, cette situation inédite se traduit par une augmentation du nombre de squats et de campements. De 63 campements en 2023, l'année 2024 en comptabilise plus de 80. « Il n'y a qu'à se déplacer dans les rues, pour le constater. La présence, dans nos rues, dans nos espaces publics, de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes nous est insupportable », dénonce en conseil municipal, ce jeudi, l'adjointe écologiste au logement, Sophia Popoff, alors que le maire (LR) du 2e arrondissement vient de l'interpeller au sujet du sans-abrisme à Lyon.

Dans son collimateur, le campement de la place Carnot qui s'est installé sous les voûtes de la gare Perrache. C'est ici que



depuis le début de l'été, de nombreuses familles réfugiées afghanes se sont installées au pied de la gare Perrache. Photo Marine Issartel

breuses familles se sont installées, faute d'hébergement. À l'heure où les chalets du marché de Noël ont pris leur quartier, il s'interroge : que vont-elles devenir ?

Procédure d'expulsion

« Les familles afghanes qui ont obtenu le statut officiel de "réfugié" sont aujourd'hui domiciliées et bénéficient d'un diagnostic en matière d'hébergement. La Métropole a engagé une procédure et obtenue

nu une ordonnance d'expulsion », lui répond l'élue.

Selon nos informations, le tribunal a bien statué le 28 octobre pour autoriser l'évacuation. La Métropole reste en attente de la notification de cette décision de justice. L'évacuation devrait ensuite être faite en lien avec les services de la Préfecture et le CCAS de la mairie de Lyon.

« Je vais réalerter la Préfecture sur la situation de toutes ces familles, afin que contrairement aux dernières expulsions qui ont été mises en œuvre, cet-

te fois-ci, des solutions de logement, soit proposées, plutôt que de simplement risquer de déplacer cette occupation », indique l'adjointe en rappelant que le public abrité dans ces campements relève des services de l'État. Services de l'État qui lorsqu'on les avait contactés, cet été, au sujet du campement de Perrache répondaient que le nombre de places d'hébergement qui atteint 8 000 places désormais n'a jamais cessé d'augmenter en 10 ans : « Chaque jour, rien que dans notre département, l'État permet à 24 000 personnes d'être hébergées ou logées. »

Elle dit aussi : « La ville prend sa part, sous l'impulsion de l'ancienne adjointe aux Solidarités, Sandrine Runel, le budget de la ville consacrée à la lutte contre le sans-abrisme est passé de dizaines de milliers d'euros à plus de 2 millions d'euros. Nous avons pris en charge jusqu'à 500 personnes qui ont été mises à l'abri aux frais de la ville, dans des lieux gérés par la ville. »

Selon l'association Alynéa, qui gère notamment le Samu social 69, 14 000 personnes seraient sur le territoire en attente d'un hébergement.

● T.V.

sreader

Place Carnot : le marché de Noël ouvre ses portes, les visiteurs sont au rendez-vous



Noël rime aussi avec petits plaisirs. Un cookie ? Photo Michel Nielly



Le marché de Noël a déjà du succès ! Photo Michel Nielly



Les santons en provenance du Moulin à Huile à Aubagne. Photo Michel Nielly



L'enseigne grenobloise Capcho. Photo Michel Nielly



Le père Noël est bien présent. Photo Michel Nielly

Casse au chariot bélier à la bijouterie Augis : le cambrioleur a roulé 500 mètres avec l'engin



La vitrine a été fracturée avec cet engin de chantier mais ne s'est pas brisée ce qui a permis de limiter le préjudice. Photo Richard Mouillaud

Tôt mardi matin, la bijouterie de la rue de la République a été la cible d'un cambriolage inédit en plein centre de Lyon. Le voleur a utilisé un engin dérobé sur un chantier pour percer la vitrine. Il s'est enfui avec quelques montres de luxe.

Un casse prémédité ou un acte d'opportunité ? Les avis étaient partagés mardi matin après le cambriolage peu banal de la bijouterie de luxe Augis 1830 située à l'angle de la rue de la République et de la rue Ferrandière (Lyon 2^e). De mémoire de policier, c'est la première fois qu'une vitrine est défoncee à l'aide d'un engin de chantier.

La vitre, en verre anti-effraction, a plutôt bien résisté

À 6 heures, un individu au volant d'un chariot télescopique de location a levé et propulsé les fourches à palettes contre la vitrine d'Augis 1830 - Royal Quartz Paris et s'est emparé de plusieurs montres valant plus de 1 000 euros. La vitre, en verre anti-effraction, a plutôt bien résisté. Elle s'est fendillée, a été percée à deux endroits, mais ne s'est pas brisée ce qui a permis de limiter le préjudice.

Le voleur a actionné les deux fourches de bas en haut laissant juste un passage pour la main. Pas assez pour

« Je pense qu'ils ont repéré les lieux avant. Heureusement, il n'y avait personne à l'intérieur »

Le directeur adjoint de la bijouterie de luxe Augis 1830 située à l'angle de la rue de la République et de la rue Ferrandière (Lyon 2^e)

pillier l'ensemble de la vitrine. Moins d'une dizaine de montres de luxe ont été dérobées.

Selon nos informations, les images de vidéosurveillance montrent un seul individu, le visage dissimulé, commettre son forfait puis partir en courant.

Le cambrioleur était habillé en ouvrier

Le chariot télescopique provenait d'un chantier rue Grenette distant de presque 500 mètres. Le cambrioleur, habillé en ouvrier, s'est installé aux commandes de l'engin sans attirer l'attention, a réussi à le démarrer puis a roulé jusqu'à la rue Ferrandière ce qui fait dire aux enquêteurs que l'acte était organisé et ciblé.

La bijouterie a pu accueillir normalement ses clients mardi matin. « Notre agent de sécurité a été alerté par l'alarme à 6 heures et a averti aussitôt la police », indique le directeur adjoint qui a découvert les dégâts à 8 heures. Il s'étonne du procédé employé : « Je pense qu'ils

ont repéré les lieux avant. Heureusement, il n'y avait personne à l'intérieur ».

La scène a eu quelques témoins

Malgré l'heure matinale et la pluie qui tombait, la scène a eu quelques témoins. Une enquête a été ouverte et confiée à la Division de la criminalité territoriale (DCT) ex-Sûreté départementale.

C'est la deuxième fois en l'espace d'une semaine qu'un commerce situé dans des artères réputées est attaqué avec des moyens expéditifs. Le 13 novembre peu avant 19 heures, trois malfaiteurs encagoulés avaient tenté de faire exploser la vitrine de la boutique Espace Gold Change, un commerce d'achat et vente d'or, situé cours Franklin-Roosevelt à Lyon 6^e. L'heure était-elle bien choisie ?

Stressée par les témoins qui appelaient la police, l'équipe n'avait pas réussi à activer le bâton d'explosif et était partie à trottinette les mains vides.

● Annie Demontfaucou

SDF tué avec un parpaing : lien confirmé avec une tentative de meurtre à Evry

Les analyses ADN viennent de le confirmer. C'est bien le même homme qui a tué Emilio le 11 novembre à Lyon avec un parpaing et blessé grièvement un autre sans-abri à Evry le 23 octobre. Le parquet de Lyon va se dessaisir dans les prochains jours de cette enquête au profit du parquet d'Evry.

« C'est bien le même homme qui a tué d'un coup de parpaing Emilio le 11 novembre à Lyon et blessé grièvement un autre sans-abri à Evry le 23 octobre. » Les analyses génétiques diligentées dans le cadre de l'enquête ouverte du chef d'assassinat ont permis d'établir un

rapprochement avec les faits dont le parquet d'Evry est saisi », a précisé le parquet au Progrès. Comme pressenti jeudi, le parquet de Lyon a annoncé qu'il allait « se dessaisir dans les prochains jours de cette enquête au profit du parquet d'Evry dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice ».

Le suspect dans ces deux dossiers a été arrêté mardi soir à la gare de Toulon (Var) après l'agression d'une jeune femme à bord d'un train qui circulait dans le sud de la France.

Il s'est présenté lors de son interpellation comme un Camerounais de 32 ans faisant l'objet d'une obligation de

quitter le territoire français (OQTF).

Outre le meurtre à Lyon et la tentative d'homicide à Evry, les enquêteurs s'interrogent sur son rôle dans plusieurs attaques menées avec un mode opératoire similaire à Dijon, Strasbourg et Rotterdam.

Un regroupement des enquêtes envisagé

A Lyon, le corps d'Emilio, un SDF de nationalité moldave avait été retrouvé lundi matin devant un porche rue d'Enghien, près de la gare de Perrache avec une large plaie à la tête et un parpaing à ses côtés.

Dans des circonstances si-

milaires, à Evry, un homme avait été frappé au visage sur le parvis de la gare d'Evry-Courcouronnes le 23 octobre alors qu'il était endormi. Grièvement blessée, la victime s'était vu délivrer une incapacité totale de travail de 45 jours. Un juge d'instruction avait été désigné après cette attaque et le suspect lui a été présenté vendredi en vue de sa mise en examen pour tentative d'assassinat.

Le parquet d'Evry a requis son placement en détention provisoire. Le procureur de la République Grégoire Dulin a précisé à l'AFP envisager le regroupement de l'ensemble des enquêtes françaises qui le visent.

Avant sa réouverture, le musée des Tissus fait bichonner ses trésors

Depuis la fermeture du musée des Tissus en 2021 pour des travaux de rénovation, ses réserves et ses ateliers ont été déplacés près de Saint-Étienne. Visité dans ce lieu tenu secret où les ouvrages sont restaurés, entretenus et étudiés.

À l'arrière d'une maison de tisserands dans la Loire, une tunique de l'Égypte antique, une robe couture des années 2000 et d'autres pièces inestimables du musée des Tissus de Lyon se font dorloter en attendant sa réouverture en 2028.

Munie d'un scalpel, Anne-Rose Bringel gratte méticuleusement la colle incrustée depuis des lustres sur un fragment de velours en laine rouge, époque Renaissance. « Les textiles anciens, il faut les traiter comme des personnes âgées, avec douceur et humilité », explique la restauratrice de 57 ans, concentrée sur son travail chirurgical. Le musée des Tissus de Lyon dispose de l'une des plus importantes collections de textiles au monde, avec 800 000 pièces venues des quatre coins de la planète, vieilles du temps des pharaons jusqu'à nos jours.

Depuis sa création en 1864, elle ne cesse de s'enrichir grâce à des dons, de simples particuliers ou collectionneurs géné-

reux, mais également via le marché de l'art avec des pièces préemptées aux enchères.

Restaurés dans un lieu tenu secret

En 2021, ses locaux du centre de Lyon ont fermé pour d'importants travaux de rénovation. En attendant sa réouverture, ses réserves et ateliers ont été déplacés près de Saint-Étienne.

Dans ce lieu tenu secret compte tenu des trésors qu'il recèle, Anne-Rose Bringel s'arme maintenant d'un mini-aspirateur à brosse pour enlever les débris de colle, ainsi que la poussière accumulée sur le tissu, dont le lavage à l'eau est proscrit. « Quand une œuvre est sale, elle attire plus vite les insectes, et c'est un bon substrat pour les moisissures », indique-t-elle. La bête noire des conservateurs ? « Les poissons d'argent », friands d'humidité et de fibres naturelles. L'air est donc toujours sec et la température stable entre ateliers et réserves. Les œuvres sont, elles, systématiquement placées en quarantaine lorsqu'elles arrivent de l'extérieur.

Les tissus à l'étude

On sait parfois très peu de choses sur leur « profil génétique », et Julia Gazères, chargée des analyses textiles, doit alors user de son microscope élec-



L'une des dernières expositions, sur Vivienne Westwood, au musée des Tissus, avant sa fermeture. Photo d'archives Stéphane Guiochon

tronique. Sur son écran d'ordinateur, l'image distingue chaque fil de soie et d'or d'un tissu « techniquement très sophistiqué, digne d'ateliers royaux », décrit-elle. Ce textile d'apparat (Turquie, XVI^e siècle) doit son bleu et son rouge à des colorants naturels de l'époque, « sûrement de la fleur d'indigo et des cochenilles écrasées ».

Dans les réserves, la « boîte aux merveilles » du musée, selon sa directrice générale Aziza Gril-Mariotte, les pièces sont entreposées à plat dans des boîtes en carton, ou en rouleaux

pour les grands formats, afin d'éviter plis et exposition à la lumière, délétères pour la conservation.

Les « deux Joconde » du musée

On y trouve des échantillons de la créatrice années 50 Andrée Brossin de Méré, motifs fruitiers ou colibris irisés ; un tapis d'Inde occidentale, début XVII^e siècle, tissé d'animaux en fils dorés ; une robe couture Carven (2004) en tissu d'ameublement de soie jaune Tassinari & Chatel... Et surtout, les « deux

Joconde » du musée, sourit Aziza Gril-Mariotte en dévoilant le premier trésor : un pourpoint de Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe VI, en textile d'Irak datant du Moyen-Âge, jadis conservé comme relique à Angers. L'autre, une tunique funéraire égyptienne en lin, datée de 2 150 ans avant Jésus-Christ et quasi jamais exposée au public, repose deux allées plus loin dans un fin tiroir.

« On a rarement autant de temps pour vérifier l'état des œuvres et les documenter »

Le projet de rénovation du musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon (les deux ont fusionné) est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes et dirigé par l'architecte français Rudy Ricciotti. « Ces années de travaux sont vraiment une chance pour les collections et le musée », affirme Mme Gril-Mariotte. « Dans la vie d'une institution, on a rarement autant de temps pour vérifier l'état des œuvres et les documenter. » Ce temps servira en outre à préparer le prochain parcours des collections, destiné à « raconter le vêtement, en tant qu'objet artistique, technique, et fait social », dit-elle, du kimono japonais à la mousseline la plus légère au monde.

Plagiat, complot... l'histoire de la porte du parc de la Tête-d'Or

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de la Porte des enfants du Rhône, l'un des sept accès au parc de la Tête d'Or et sans conteste le plus remarquable avec sa vue sur le lac.

Dessinée par Charles Meysson, nommé architecte en chef de la Ville de Lyon en 1900, la porte des enfants du Rhône se situe face au monument aux morts dédié aux soldats lyonnais morts pendant la Guerre franco-allemande de 1870. La porte leur rend également hommage.

Le dessin de la porte : « Un plagiat »

C'est à la suite d'un concours organisé par la Ville en 1898 que l'architecte parisien, nouvellement arrivé à Lyon, est choisi par le conseil municipal au grand regret des architectes lyonnais qui dénoncent le non-respect du règlement stipulant le concours ouvert aux seuls Lyonnais. Vivement critiqué pour son registre trop classique, au regard des nouvelles tendances contemporaines « Art Nouveau », son projet fut qualifié de « plagiat » des grilles du parc Monceau parisien. Dans ce climat de conflit, Meysson mena cependant son travail à bien.

Arrestations en masse

D'après le dessin de Meysson, Joseph Bernard, ferron-



Inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1982, cette remarquable porte a dû être restaurée en 2019. Photo Archives Le Progrès

nier d'art, est chargé de la réalisation de ce projet. Ouvrier serrurier, il est l'un des fondateurs du Parti socialiste révolutionnaire en 1881 qui défend les libertés individuelles et rejette toute forme d'autoritarisme de la part de l'État.

Les révolutionnaires lyonnais

En avril 1881, il anime une grève des serruriers qui, commencée dans deux ateliers lyonnais, se transforme entre le 11 et le 25 en mouvement généralisé pour une hausse des salaires et la diminution du temps de travail. Le 13 juillet 1881, suite à la tentative d'attentat contre la statue

de Thiers à Paris, il écrit : « Les révolutionnaires lyonnais approuvent la conduite de ceux qui ont voulu détruire la statue de celui qui fut le plus vil et le plus sinistre des assassins. Ils ne regrettent qu'une chose, c'est qu'ils n'aient pas réussi... ». Dès lors, il ne cesse d'affirmer la nécessité de la violence systématique et de la grève générale.

Or, dans la nuit du 22 octobre 1882, « deux détonations, suivies d'une formidable explosion » éclatent dans le restaurant du théâtre Bellecour dit « L'Assommoir ». On dénonce un complot de « l'Internationale Anarchiste », la

région lyonnaise étant alors le premier centre d'activités anarchistes. La police, craignant une insurrection généralisée dans une ville où les revendications ouvrières sont fréquentes et violentes, procède à des arrestations en masse. Vingt-cinq militants de la Fédération révolutionnaire de l'Est sont arrêtés, dont Joseph Bernard.

Pas de marteau mais toujours la forge

Libéré en 1885, Joseph Bernard, qualifié d'ex-anarchiste, est chargé par la Ville de Lyon de réaliser la ferronnerie du portail monumental de

32

C'est en mètres la longueur de ce grand portail qui marque l'entrée du parc de la Tête-d'Or, sur 11 mètres de hauteur.

32 mètres de long et de 11 mètres de haut pour sa porte centrale. La décoration, aux riches motifs végétaux, est issue des grands modèles de la ferronnerie du XVIII^e siècle, dans un style que l'on a appelé « Rococo ». Travaillé en forge, le fer chauffé à 1 200 degrés se façonne, s'aplatit, se tord sur l'enclume. Chaque pièce est modelée d'après un plan à l'échelle.

Chaque coup de marteau est définitif. Il faut être à l'écoute du son que fait le marteau, surveiller la température de la forge. Pour les motifs décoratifs, fleurs ou emblèmes, ils sont moulés en fonte de fer ou en bronze. Ici, pas de marteau mais toujours la forge. Le métal fondu coulé dans un moule prend la forme du sujet préalablement modelé dans la terre ou la cire. Les éléments sont assemblés et soudés.

Inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1982, cette remarquable porte a dû être restaurée en 2019, le fer forgé ayant ses limites dans la résistance au temps.

● De notre correspondante, Julie Bordet

Lyon

Foires et rois : au XVI^e siècle, la ville devient une plaque tournante du commerce

Chaque dimanche, Le Progrès se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, zoom sur les foires qui, au XVI^e siècle, ont permis à la ville de Lyon de se développer et de devenir une véritable plaque tournante des échanges commerciaux en Europe. Ces privilèges royaux ont fait de Lyon une place forte de la finance.

Les foires représentent une part importante de l'histoire de Lyon. Elles ont contribué, au XVI^e siècle, à faire de la ville un lieu incontournable pour le commerce européen et les finances. C'est la grande époque de l'histoire de Lyon. C'est en 1420 que les bourgeois lyonnais obtiennent du dauphin, futur Charles VII, l'autorisation de tenir chaque année, deux foires franches, c'est-à-dire exemptes de tout impôt.

Quatre foires par an, un privilège royal accordé à Lyon

Installées l'une place du Change, l'autre sur la Presqu'île, ces deux foires sont annulées en 1425 et rétablies en 1444 sous la forme de trois foires de deux jours chacune.

C'est Louis XI en 1463 qui permettra la tenue de 4 foires par an. Elles seront définitivement instaurées en 1494, certaines villes tentant d'annuler ce privilège royal.



La loge du change ne fut construite qu'au XVIII^e siècle afin que les échanges n'aient plus lieu en plein air. Photo Archives Le Progrès

Des marchandises disposées parfois à même le sol

Durant les foires, les marchandises sont disposées dans toute la ville sur des treteaux, à même le sol, ou dans des boutiques. On trouve toutes sortes de marchandises : « des plus fines étoffes jusqu'aux chevaux de guerre ou de parade » mais aussi des draps, des peaux, des épices, des vins...

« Durant toute cette période, nul ne paie : on se borne à noter ce qu'on achète et vend

et le prix de ces opérations. Les règlements financiers se font ultérieurement, en trois phases, à partir de la date des paiements. Après la réunion des marchands présidée par le consul de la nation florentine, sur la place du Change, commentent les acceptations ou les protestations des lettres de change. Tous les négociants ont un petit carnet : c'est le bilan où ils indiquent les lettres qu'ils présentent et celles qu'on leur montre. [...] »

« Le surlendemain ou deux ou trois jours après, débute la période du change. Les mar-

chands assemblés fixent la date des prochains paiements, le taux d'intérêt de l'argent prêté et le prix des changes sur les grandes places étrangères ou régionales, établi au certain, en fonction de l'abondance relative d'argent à Lyon, par rapport à l'écu de marc, étalon monétaire fictif utilisé dans la ville ».*

Les règlements financiers se font ultérieurement

Les paiements se font par virement ou en espèces. Les marchands peuvent aussi proposer à leurs créanciers « de

leur donner pour débiteur une ou plusieurs personnes qui leur doivent une somme semblable dont le terme échoit à cette foire. »*

Les changeurs investissent la place de la Draperie

Les changeurs, quant à eux, ont investi la place de la Draperie, aujourd'hui connue comme la place du Change. « À cette époque où règne une grande variété de monnaies et où leurs mutations sont fréquentes, le change constitue la principale des opérations bancaires. Installés en plein air sur une place de la ville, assis devant des tables sur lesquelles se trouve leur principal instrument de travail, le trébuchet, c'est-à-dire la balance, les changeurs examinent les monnaies, s'assurent de leur poids, de leur titre, de leur authenticité.

Des espèces lourdes et encombrantes

Puis, quand les inconvénients de ce système, qui oblige à transporter des espèces lourdes et encombrantes et gêne les transactions commerciales, suggèrent la création de la lettre de change, ce sont les changeurs qui se trouvent naturellement indiqués pour faire cette nouvelle opération ».**

De notre correspondant Julie Bordet

* Histoire de Lyon, des origines à nos jours ** Lyon, d'A. Kleinclausz

« Je suis devenue la chouchoute des architectes des bâtiments de France »

Voir chez le voisin sans être vu, au gré de l'orientation de mes lames, attise votre jalousie. D'où mon petit nom. Mais j'ai beaucoup d'autres qualités, n'en déplaie à mon appellation.

Non, je ne suis pas un vilain défaut. Mais je reconnais que la discrétion n'est pas mon fort. À défaut de m'avoir entre-aperçue, vous avez forcément entendu parler de moi en vous promenant dans Lyon. Un claquement sec doublé d'un grognement rauque suivi d'une cascade cliquetante, cela résonne-t-il à votre oreille ? Je suis la jalousie lyonnaise, une persienne orientable en bois posée en façade devant les fenêtres des immeubles. Importée d'Italie ou d'Espagne, on me trouvait dans beaucoup de villes de France ; mais c'est à Lyon qu'on m'a soigneusement conservée.

Voir sans être vu

Mes élégants rectangles s'abritent partiellement derrière des lambrequins, ces pièces de zinc, de bois ou de fonte, plans ou ouvragés, positionnés en haut des ouvertures. Mon paquet de lames bien rangé les dépasse, comme des petits fagots enchaînés bien ordonnés.

Voir chez le voisin sans être vu, au gré de l'orientation de mes lames, attise votre jalousie. D'où mon petit nom. L'écrivain Alain Robbe-Grillet en a même fait un livre, *La jalousie*, qui retrace le récit des observations d'un homme épiant une femme à travers une persienne...

Régulation thermique

Mais j'ai bien d'autres avantages. Je confère à votre intérieur une douce lumière tamisée tout en vous protégeant des regards indiscrets. Je participe aussi à la régulation thermique de votre logement. Les fortes chaleurs grandissantes entre Rhône et Saône, font mon succès avec la promesse d'une diminution de la température de plusieurs degrés. La nuit, pour peu qu'on me descende, je limite le froid. Mes fabricants - il n'y en a plus

que trois désormais — dont Geoffrey Arnaudo, gérant de "La jalousie lyonnaise" — me disent qu'on m'arrache comme des p'tits pains, même s'il faut déboursier entre 700 et 1 000 € HT voire un peu plus, selon ma taille, pour me posséder.

Oh, je ne suis pas toujours bien reluisante. Certaines de mes sœurs, tannées par le soleil et bousculées par le vent, sont bloquées en travers et impossibles à manoeuvrer. Car il faut veiller à entretenir la jalousie ! Mes planches, mes cordages...

Un bois venu d'Asie

Traditionnellement, j'étais en sapin de 5 cm d'épaisseur, mais on fait désormais venir mon bois d'Asie, depuis environ cinq ans. Du shorea issu de la famille des Dipterocarpaceae. Il paraît que c'est plus solide, moins onéreux que notre roi des forêts et qu'il y a moins de nœuds. Mon bilan carbone est donc un peu moins bon qu'avant...

On me recouvre généralement de gris clair du très officiel nuancier Ral n° 7035. Le petit nom de ma peinture ? « Le gris lyonnais ». La classe internationale, non ? Je vire parfois au beige comme dans la rue Victor-Hugo sur la Presqu'île, au vert pâle ou même au bleu clair dans le 6^e arrondissement de Lyon.

Ennemie des stores et volets roulants

Depuis les années 1990, je suis devenue la chouchoute des architectes des bâtiments de France (ABF) qui détestent mes cousins, les vantaux métalliques repliables, les volets roulants et autres stores déroulants, même si j'ai découvert avec stupéfaction qu'il en existe sur plusieurs bâtiments municipaux, dont l'hôtel de ville de Lyon. Un comble !

Récemment, j'ai eu les honneurs de la justice. En 2019, le propriétaire d'un appartement rue de Belfort à Lyon (4^e) voulait installer sept volets roulants électriques en façade. La Ville et l'État l'avaient sommé d'y renoncer pour me laisser la primauté au motif que l'immeuble était situé dans le champ de visibilité de l'église Saint-Denis. Eh



Importée d'Italie ou d'Espagne, on me trouvait dans beaucoup de villes de France ; mais c'est à Lyon qu'on m'a soigneusement conservée. Photo Richard Mouillaud

« Je confère à votre intérieur une douce lumière tamisée »

Une jalousie lyonnaise

bien, le propriétaire a gagné devant la cour administrative d'appel de Lyon, l'impact visuel sur l'édifice ayant été considéré comme faible, tout en sachant qu'il y a des volets roulants dans tout le quartier. Je concède ma défaite. Mais vous ne m'enlèverez pas de l'idée que je suis la plus jolie ! Et ce, même quand j'étais munie de « bâtons ». Repliés sous la dernière lame, ceux-ci permettaient, une fois dépliés et coincés perpendiculairement sur les dormants de la fenêtre, de pouvoir m'utiliser en auvent. Comme il fallait veiller à les replier pour me remonter, on a estimé que cela faisait trop de manutention. Vive la jalousie lyonnaise !

● Sophie Majou



Une jalousie lyonnaise peinte dans le gris standard réclamé par les architectes des bâtiments de France, dans la Presqu'île lyonnaise. Photo Sophie Majou

Lyon

La soupe des Toqués : 30 jours, 30 chefs, 30 litres de soupe par chef

Depuis dix ans, les Toques Blanches lyonnaises et leur président Christophe Marguin se mobilisent aux côtés de la Fondation Saint-Irénée pour apporter un peu de chaleur gourmande aux plus démunis.

30 chefs, 30 jours, 30 litres de soupe faites par un des chefs à tour de rôle, chaque jour, et livrées à une des cinq associations sélectionnées par la Fondation Saint-Irénée : c'est le challenge des chefs des Toques Blanches du 2 au 20 décembre 2024 puis du 13 au 31 jan-

vier 2025. « Les chefs sortent de leur cuisine pour aller au devant des plus démunis et leur apporter la chaleur d'une soupe dans un esprit de bénévolat, tel est l'objectif que nous nous sommes fixé dans cette période hivernale », a souligné le président Christophe Marguin en présentant La Soupe des Toqués. Une initiative d'autant plus appréciée du directeur de la Fondation Saint Irénée Rodolphe Pasquier-Desvignes, que le partenariat entre les Toques Blanches et la Fondation fête son dixième anniversaire.

« L'art culinaire lyonnais se met au service de la solidarité »

« Les soupes seront préparées avec soin, chaque recette apportant une touche unique et créative ». Il s'agit là, explique Christophe Marguin, « d'un véritable geste de générosité, où l'art culinaire lyonnais se met au service de la solidarité. » « Nous sommes des passeurs de la solidarité, souligne à son tour Fabrice Pasquier-Desvignes. L'éducation, la solida-



Les chefs participant à la Soupe des Toqués, lors du lancement de l'événement au restaurant Le Président. Photo Gisèle Lombard

rité, la culture sont les trois domaines où nous intervenons ».

Les cinq associations bénéficiaires sont le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, la Fraternité Lyon Centre, l'Accueil de jour Saint-André de la Guillotière, l'associa-

tion les Petits Frères des Pauvres, et Urgence Social Rue. Les Toques Blanches et la Fondation Saint-Irénée ont édité un livre *30 recettes de soupes gastronomiques* pour fêter le dixième anniversaire du partenariat.

● **Gisèle Lombard**